BULLETIN OFFICIEL DES ACTES
de Voies navigables de France

Année 2020 N°5
30 janvier 2020

- Décisions du 21 janvier 2020 portant délégation de signature :
*ordonnateur secondaire P 2
*marchés et gestion du domaine P 6

Direction territoriale Strasbourg

- Décisions du 27 janvier 2020 portant délégation de signature :
*ordre général P 13
*ordonnateur secondaire P 17
*hygiène et sécurité personnels P 32
*hygiène et sécurité chantiers P 37
*COT-CUT P 42
*circulation sur les digues et chemins du halage P 46
*représentation du pouvoir adjudicateur P 50
*CGV P 62

Direction territoriale Bassin de la Seine

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.
Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

Direction
territoriale
Strasbourg

Strasbourg, le 21 janvier 2020

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

POUR LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

La directrice territoriale de Voies navigables de France de Strasbourg,

Vu le code des Transports,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 27 août 2018 du directeur général de Voies navigables de France modifiant la décision du 31 décembre 2012 portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Eric SCHMITT**, secrétaire général
- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe
- **Madeleine FREYBURGER**, responsable du Centre de Services Partagés (CSP)

en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer toute pièce se rapportant à la dépense ou à la recette, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale.

1.1 : Délégation de signature est donnée à **Serge JACQUOT**, **David EBERLAND, Radhia SOUDOUS, Elodie DELOULE et Emilie SCHUSTER**, gestionnaires comptables, en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer les bordereaux et les pièces liées aux dépenses courantes ainsi qu'aux marchés, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale.

Article 2 :

2.1 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants du CSP :

- **Madeleine FREYBURGER**, responsable du CSP
- **Zeliha YILDIRIM**, gestionnaire recettes
- **David EBERLAND**, correspondant applicatif Sirepa/Sicave et gestionnaire comptable
- **Radhia SOUDOUS**, gestionnaire comptable
- **Elodie DELOULE**, gestionnaire comptable
- **Emilie SCHUSTER**, gestionnaire comptable
- **Serge JACQUOT**, gestionnaire comptable
- **Wasfi CHENI**, gestionnaire comptable

à l'effet, sous l'outil Sicave GBCP, d'établir et de viser les engagements juridiques, certifier les services faits, valider les demandes de paiement et les titres, contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir à l'agent comptable, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite du périmètre de la Direction Territoriale de Strasbourg.

2.2 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants en Unité territoriale (UT) et Centre de Maintenance et d'Intervention (CMI) :

- **Patricia LACREUSE**
- **Martine BUREL**
- **Sandrine BERNARD**
- **Laurence STRAUB**
- **Bernard GUIOT**
- **Damien KLEIN**

à l'effet d'établir et de viser les engagements juridiques, certifier les services faits, contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir à l'agent comptable, sous l'outil Sicave GBCP et ce, dans la limite de l'UT ou du CMI d'appartenance, hors **Damien KLEIN** responsable également pour l'UT du Canal de la Marne au Rhin dans le cadre de l'expérimentation de la centrale d'achat entre l'Unité Territoriale Canal de la Sarre et l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin.

2.2.1 : Délégation de signature est donnée à **Patricia LACREUSE** à l'effet d'établir et de viser les engagements juridiques, certifier les services faits,

contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir à l'agent comptable, sous l'outil Sicave GBCP, et ce pour l'UT Centre Alsace.

2.3 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants en UT et dans les CMI à l'effet de valider les demandes de paiement sous l'outil Sicave GBCP et ce, dans la limite de l'UT ou du CMI d'appartenance :

- **Patricia LACREUSE**
- **Martine BUREL**
- **Sandrine BERNARD**
- **Laurence STRAUB**
- **Bernard GUIOT**

2.3.1 : Délégation de signature est donnée à **Patricia LACREUSE** à l'effet de valider les demandes de paiement sous l'outil Sicave GBCP, et ce pour l'UT Centre Alsace.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à l'effet d'établir les engagements juridiques, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents suivants :

- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, en tant que responsable UC 100 PMQ et CSI
- **Marc KOHLBECKER**, responsable Moyens Généraux, sur l'UC 110
- **Céline GINGLINGER**, responsable sur l'UC 120 BDU
- **Richard VALLE**, responsable de l'UF Ressources Humaines, sur l'UC 110 et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Nathalie KOHLMAYER**, son adjointe
- **Loïc LERIS**, responsable UC 150 Prévention Sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Fatima HADDAOUI**, son adjointe
- **Laure MAUNY**, responsable Communication, sur l'UC 110
- **Gilles STEYERT**, responsable de l'UF Juridique, sur l'UC 110
- **Michel SCHAFFNER**, responsable de l'UF Informatique, sur l'UC 110 et sur l'UC 130, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Guillaume KRÜGER**, son adjoint
- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable sur l'UC 200 et l'UC 210 Développement et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Jérémie LEYMARIE**, son adjoint
- **Patricia FROGER**, responsable sur l' UC 300, l'UC 310 ADMIN et l'UC ex 103, et en cas d'absence ou d'empêchement, **Nicolas LHERBIER**, son adjoint et responsable pôle Budget
- **Thomas FROMENT**, responsable sur l'UC 320 BMO
- **Stéphanie VIRON**, responsable sur l'UC 330 EER, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Martin SALESSES**, son adjoint
- **Olivia RENARD**, responsable sur l'UC 340 DM et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Lucie ZHENG**, son adjointe
- **Martine BERNARD**, responsable sur l'UC 341 CMI Strasbourg et sur l'UC 342 CMI de Mulhouse et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Eric BOUQUIER**, son adjoint
- **Eric BOUQUIER,** responsable sur l'UC 341 CMI Strasbourg et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Laurent REIBEL**, son adjoint

- **Pascal BECKER**, responsable sur l'UC 342 CMI de Mulhouse et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Philippe MUNSCHY**, son adjoint
- **Vincent STEIMER, Valérie DI CHIARA et Michelle BECK**, responsables sur l'UC 400 et l'UC 410 ADMIN
- **Dominique LAROSE**, responsable sur l'UC 411 UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Dominique ROZIER**, son adjoint
- **Bastien DION**, responsable sur l'UC 412 UT Canal de la Marne au Rhin, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Didier WAECKEL** ou **Denis HIRSCHFELL**, ses adjoints
- **François DIDIOT**, responsable sur l'UC 413 UT Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Roland GREBIL**, son adjoint
- **Martin LENHARD**, magasinier, pour l'UC 413 Canal de la Sarre
- **Magali MEUDRE**, responsable sur l'UC 414 UT Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Patrick ULRICH**, son adjoint
- **Charly CAZET**, gestionnaire pour l'UC 414 UT Centre Alsace
- **Farid BADACHE**, responsable sur l'UC 415 UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Sylvie DAVAL**, son adjointe.

Article 4 :

La décision du 6 novembre 2019 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

La directrice territoriale

SIGNE

Marie-Céline MASSON

Direction
territoriale
Strasbourg

Strasbourg, le 21 janvier 2020

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

EN MATIERE DE MARCHES

ET DE GESTION DU DOMAINE

La directrice territoriale de Voies navigables de France à Strasbourg,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des Transports ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir modifiée du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

DECIDE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Céline MASSON, directrice territoriale, délégation de signature est donnée à **Pierre DES ROSEAUX**, directeur territorial adjoint et **Eric SCHMITT**, secrétaire général, à l'effet de prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et relatifs à l'exécution des marchés pour tout marché d'un montant compris entre 90 000 euros H.T. et 6 000 000 euros H.T.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Pierre DES ROSEAUX**, directeur territorial adjoint
- **Vincent STEIMER**, directeur de la Direction des Unités Territoriales (DUT), et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Valérie DI CHIARA**, son adjointe
- **Francis GOLAY**, responsable du Service Technique de la Voie d'Eau (STVE) et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Agnès GRANDGIRARD**, son adjointe
- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable du Service Développement (SDEV), et en cas d'absence et d'empêchement, **Jérémie LEYMARIE**, son adjoint
- **Eric SCHMITT**, secrétaire général et en cas d'absence et d'empêchement, **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe

à l'effet de :

■ prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, qui comporte ou non un acte d'engagement et dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T ;

■ signer les actes préparatoires à la conclusion de tout marché dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros H.T, tels que ci-dessous limitativement énumérés :

- les demandes de pièces complémentaires aux dossiers de candidature ;
- les demandes de certificats mentionnés à l'article R 2143-7 du code de la commande publique ;
- les demandes de précisions ou compléments sur la teneur des offres ;
- les courriers relatifs à une mise au point des composantes du marché ;
- les courriers de consultation des candidats retenus dans le cadre de procédures restreintes ;
- les invitations à négocier avec les entreprises lorsque la négociation est prévue par les documents de consultation.

■ prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T. ;

■ prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros H.T., tels que ci-dessous limitativement énumérés :

- les ordres de service ayant une incidence sur le montant ou la durée du marché ;
- les états d'acompte ;

La signature de Messieurs Pierre DES ROSEAUX, STEIMER, GOLAY, KISTLER et SCHMITT, ainsi que de Mesdames DI CHIARA, GRANDGIRARD et BERTI, en cas d'absence ou d'empêchement de l'un ou l'autre de ces délégataires, est par ailleurs assurée par l'ensemble de ces mêmes délégataires.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de :

■ prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, qui comporte ou non un acte d'engagement et dont le montant est inférieur ou égal à 50 000 euros H.T ;

■ signer les actes préparatoires à la conclusion de tout marché dont le montant est supérieur à 50 000 euros H.T et inférieur à 90 000 euros H.T., tels que ci-dessous limitativement énumérés :

- les demandes de pièces complémentaires aux dossiers de candidature ;
- les demandes de certificats mentionnés à l'article R2143-7 du code de la commande publique ;
- les demandes de précisions ou compléments sur la teneur des offres ;
- les courriers relatifs à une mise au point des composantes du marché ;
- les courriers de consultation des candidats retenus dans le cadre de procédures restreintes.

■ prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché jusqu'à 50 000 euros H.T. ;

■ prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché supérieur à 50 000 euros H.T. et inférieur à 90 000 euros H.T., tels que ci-dessous limitativement énumérés :

- les ordres de service ;
- les états d'acompte.

■ prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché égal ou supérieur à 90 000 euros H.T., tels que ci-dessous limitativement énumérés :

- les opérations préalables à la réception (OPR) ;
- les PV de négociation ;
- les ordres de service n'ayant pas d'incidence sur le montant ou la durée du marché.

Pour la Direction :

- **Laure MAUNY**, responsable de l'UF Communication
- **Laurence COLAS**, chargée de coordination SI
- **Michel BACH**, chef de projet informatique

Pour le SG:

- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, en tant que responsable des pôles Management-Qualité et pôle Marché Public
- **Marc KOHLBECKER**, responsable de l'UF Moyens Généraux
- **Céline GINGLINGER**, responsable de l'UF Bâtiments-Domaine-Urbanisme (BDU)
- **Richard VALLE**, responsable de l'UF Ressources Humaines
- **Loïc LERIS**, responsable de l'UF Prévention Sécurité
- **Gilles STEYERT**, responsable de l'UF Juridique

- **Michel SCHAFFNER**, responsable de l'UF Informatique
- **Madeleine FREYBURGER**, responsable du Centre de Services Partagés (CSP)

Pour le SDEV :

- **Jérémie LEYMARIE**, responsable adjoint du SDEV
- **Valérie MEYER**, responsable de l'UF Développement Tourisme et services aux usagers
- **Céline OPPENHAUSER-OHRESSER**, responsable de l'UF Stratégie portuaire et étude prospective

Pour le STVE :

- **Agnès GRANDGIRARD**, responsable adjointe du STVE
- **Patricia FROGER**, responsable de l'UF Budget-Administration, et en cas d'absence et d'empêchement, **Nicolas LHERBIER**, son adjoint et responsable pôle Budget
- **Olivia RENARD**, responsable de l'UF Maintenance-Exploitation, et en cas d'absence et d'empêchement, **Lucie ZHENG**, son adjointe
- **Alain GLASER**, responsable de l'UF Géomatique
- **Thomas FROMENT**, chef de l'UF Projets Transfrontaliers
- **Vincent HUMBERT**, chargé de missions internationales
- **Stéphanie VIRON**, responsable de l'UF Eau, Environnement, Risques, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Martin SALESSES**, son adjoint

Pour la DUT :

- **Valérie DI CHIARA**, directrice adjointe de la DUT
- **Bastien DION**, responsable de l'Unité territoriale (UT) Canal de la Marne au Rhin et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Didier WAECKEL** ou **Denis HIRSCHFELL**, ses adjoints
- **Dominique LAROSE**, responsable de l'UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Dominique ROZIER**, son adjoint
- **Magali MEUDRE**, responsable de l'UT Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Patrick ULRICH**, son adjoint
- **François DIDIOT**, responsable de l'UT Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Roland GREBIL**, son adjoint
- **Farid BADACHE**, responsable de l'UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Sylvie DAVAL**, son adjointe
- **Martine BERNARD**, responsable des Centres de Maintenance et d'Intervention (CMI) de Strasbourg et de Mulhouse et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Eric BOUQUIER**, son adjoint
- **Eric BOUQUIER,** responsable du Centre de Maintenance et d'Intervention (CMI) de Strasbourg et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Laurent REIBEL**, son adjoint
- **Pascal BECKER**, responsable du CMI de Mulhouse et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Philippe MUNSCHY**, son adjoint

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents listés dans l'annexe à effet de signer des bons de commande, pour les montants mentionnés (dans la limite de 10 000 euros H.T.).

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à **Eric SCHMITT**, secrétaire général, et en cas d'absence et d'empêchement, **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe, à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 6 :

Dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences, délégation de signature est donnée à **Céline GINGLINGER**, responsable de l'UF BDU, à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs :

■ aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, et dont le montant de la redevance d'occupation n'excède pas 15 000 euros H.T. annuel ;

■ aux conventions d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 7 :

Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation de signature est donnée à :

- **Vincent STEIMER**, directeur de la DUT, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Valérie DI CHIARA**, son adjointe
- **Francis GOLAY**, responsable du STVE et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Agnès GRANDGIRARD**, son adjointe

■ à l'effet de conclure toute convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France ;

■ à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France, sur proposition des chefs des unités territoriales.

Article 8 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer, en matière juridique, les dépôts de plaintes et les constitutions de partie civile :

- **Vincent STEIMER**, directeur de la DUT, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Valérie DI CHIARA**, son adjointe
- **Francis GOLAY**, responsable du STVE, en cas d'absence ou d'empêchement, **Agnès GRANDGIRARD**, son adjointe
- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable du Service Développement (SDEV), et en cas d'absence et d'empêchement, **Jérémie LEYMARIE**, son adjoint
- **Eric SCHMITT**, secrétaire général
- **Annabella BERTI**, secrétaire générale adjointe
- **Gilles STEYERT**, responsable de l'UF Juridique
- **Bastien DION**, responsable de l'Unité territoriale (UT) Canal de la Marne au Rhin et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Didier WAECKEL** ou **Denis HIRSCHFELL**, ses adjoints
- **Dominique LAROSE**, responsable de l'UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Dominique ROZIER**, son adjoint
- **Magali MEUDRE**, responsable de l'UT Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Patrick ULRICH**, son adjoint
- **François DIDIOT**, responsable de l'UT Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Roland GREBIL**, son adjoint
- **Farid BADACHE**, responsable de l'UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Sylvie DAVAL**, son adjointe
- **Martine BERNARD**, responsable des Centres de Maintenance et d'Intervention (CMI) de Strasbourg et de Mulhouse et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Eric BOUQUIER**, son adjoint
- **Eric BOUQUIER,** responsable du CMI de Strasbourg, et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Laurent REIBEL**, son adjoint
- **Pascal BECKER**, responsable du CMI de Mulhouse et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Philippe MUNSCHY**, son adjoint

Article 9 :

La décision du 6 novembre 2019 est abrogée.

Article 10 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

La directrice territoriale

SIGNE

Marie-Céline MASSON

ANNEXE

	Fonction	Unité(s) Comptable(s)	Montant HT
Pour le SG :			
John CORRADO	Chargé technique de la politique immobilière	120 BDU	10 000 €
Jean-François PONS	Chargé opérationnel de la politique immobilière	120 BDU	10 000 €
Guillaume KRÜGER	Responsable adjoint UF Informatique	110 et 130 pour les dépenses relatives à l'UF Informatique	10 000 €
Nathalie KOHLMAYER	Responsable adjointe UF Ressources Humaines	110 pour les dépenses relatives à l'UF RH	10 000 €
Sandra LISIAK	Responsable Formation	110 pour les dépenses relatives à l'UF RH budget Formation	10 000 €
Christine WURMEL	Gestionnaire administrative de l'UT Centre Alsace	110 pour les dépenses relatives au CLAS	10 000 €
Fatima HADDAOUI	Responsable adjointe UF Prévention Sécurité	150 PS	10 000 €
Pour le STVE :			
Yannick GOUPILLEAU	Responsable pôle Administration	310 ADMIN	3 000 €
Pour la DUT :			
Laurent REIBEL	Responsable du Parc de Gambsheim par intérim	411 UT Rhin	1 500 €
Jean-Claude BURY	Responsable du CME de Lauterbourg	411 UT Rhin	1 500 €
Arnaud SCHNEIDER	Responsable du CME de Gambsheim	411 UT Rhin	1 500 €
Stéphane MUNOS	Responsable de la circonscription Hesse/Gondrexange	412 UT CMR	1 500 €
Jean-Jacques BUECHE	Responsable de la circonscription Lutzelbourg	412 UT CMR	1 500 €
Philippe GROSS	Responsable du pôle Maintenance ouvrages	412 UT CMR	1 500 €
Jean-Luc WENDLING	Responsable de la circonscription de Hochfelden	412 UT CMR	1 500 €
Damien KLEIN	Responsable des achats fournitures	413 UT CS et 412 UT CMR	1 500 €
Martin LENHARD	Responsable des commandes	413 UT CS	1 500 €
Christian WOOCK	Responsable de la circonscription de Mittersheim	413 UT CS	1 500 €
Thierry BOYER	Responsable de la circonscription de Sarreguemines	413 UT CS	1 500 €
Denis VOGLER	Responsable de la circonscription de Sarralbe	413 UT CS	1 500 €
Christophe HOUILLON	Responsable de la circonscription de Krafft	414 UT CA	1 500 €
Jean-Philippe HARLEPP	Responsable de la circonscription du Wacken	414 UT CA	1 500 €
Thierry FUCHS	Responsable de la circonscription de Neuf-Brisach	414 UT CA	1 500 €
Olivier CHAGROT	Responsable de la circonscription de Dannemarie-Valdieu	415 UT CRRBS	1 500 €
Stéphane GOUDEY	Responsable de la circonscription de Bavilliers	415 UT CRRBS	1 500 €
Marc ULRICH	Responsable de travaux au sein du CMI Strasbourg	341 CMI Strasbourg	1 500 €
Christian FEHLMANN	Responsable GMAO et magasin	341 CMI Strasbourg	1 500 €
Dominique MICLO	Agent de maintenance spécialisée	342 CMI Mulhouse	1 500 €
Christian NAAS	Agent de maintenance spécialisée	342 CMI Mulhouse	1 500 €

DECISION PORTANT

DELEGATION DE SIGNATURE

(Ordre général)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

– M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint ;

– Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe ;

à l'effet de signer, dans les limites de la compétence territoriale de la Direction territoriale et de ses attributions, tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

a) toute convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France,

b) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public,

c) action en justice, en cas d'urgence,

d) dépôt de plainte sans constitution de partie civile,

e) tout mandat de représentation au personnel de Voies navigables de France, devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État,

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée à Mme Cécile BASSERY, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.a) à 1.e) de la présente décision.

En cas d'absence ou d'empêchement de ma part ainsi que celles de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC et de Mme Cécile BASSERY, délégation est donnée à M. Jean-Christophe SCHLEGEL et à M. Gil MARTINE, adjoints à la secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.a) à e) de la présente décision.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, de Mme Cécile BASSERY, de M. Jean-Christophe SCHLEGEL et de M. Gil MARTINE, délégation est donnée à M. Thierry LEBRETON, chef du bureau des moyens généraux, dans la limite de ses attributions, ainsi qu'aux chefs d'unité mentionnés en annexe à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.d) de la présente décision.

Article 4 :

La décision portant délégation de signature en matière d'ordre général du 21 novembre 2019 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Le directeur territorial

SIGNE

Dominique RITZ

ANNEXE (ordre général)

UTI SEINE-AMONT

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Cécile RAOUX	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne et Cheffe de la subdivision exploitation

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Mme Clarisse PIANTONI	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraires Seine-Nord

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Daria ORLAC'H	Cheffe de l'unité territoriale Boucles de la Seine
Mme Julie COHEN-SOLAL	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine et Cheffe de la subdivision action territoriale
M. Sami DRISSI	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale Boucles de la Seine

DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DÉSIGNATION D'ORDONNATEURS SECONDAIRES DÉLÉGUÉS

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France, modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine ,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

Vu la décision du 28 novembre 2019 portant sur la modification de l'organisation du Service Promotion du Transport Fluvial et sa transformation en Service Développement de la Voie d'Eau à compter du 1er décembre 2019,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics d'Etat hors classe, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les limites du ressort de la Direction territoriale et dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée à :

- Mme Cécile BASSERY — Ingénieure en chef des travaux public de l'Etat, secrétaire générale ;
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL — Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint à la secrétaire générale ;
- M. Gil MARTINE — Attaché d'administration d'Etat, adjoint à la secrétaire générale

à l'effet de signer, dans la limites de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 3 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT, ce compris les bons de commande de moins de 90 000 euros HT émis dans le cadre de marchés transversaux à bons de commande de plus de 90 000 euros HT, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe II, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros HT, ce compris les bons de commande de moins de 20 000 euros HT émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 5 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe III, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4 000 euros HT, ce compris les bons de commande de moins de 4 000 euros HT émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.

- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6 :

La certification du service fait sous forme dématérialisée dans l'application budgétaire et comptable SICAVE est reconnue comme valant ordre de payer au comptable pour les catégories de dépense sur service fait.

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexes I et II et aux responsables et membres désignés des pôles comptables valant Centre de Services Partagés au sein des Bureaux des Affaires Générales des Unités territoriales d'itinéraire et Services fonctionnels, mentionnés en annexe IV, à l'effet de certifier les services faits dans l'application SICAVE donnant ordre de payer les dépenses.

Les membres des Centres des Services Partagés réaliseront cette certification sur la base d'un état établi par le délégataire habilité.

Il est rappelé que dans le cadre de la maîtrise des risques comptables et financiers, la répartition des tâches entre les acteurs doit conduire à une distinction entre l'agent qui commande et celui qui certifie une même opération.

Article 7 :

Sans préjudice des dispositions des articles 3 et 4, délégation est donnée à M. Juliette DUSZYNSKI, cheffe du service développement de la voie d'eau, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports et les pièces de liquidation de recettes de toutes natures dans le cadre de ses attributions.

Article 8 :

Sans préjudice des dispositions des articles 3 et 4, délégation est donnée à :

- M. Claude DENET	Chef du service domaine
- M. Jean PERNEL	Adjoint au chef du service domaine et chef du Bureau des bateaux stationnaires
- Mme Alice MAGNIER	Cheffe du bureau de Valorisation du Domaine

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

Article 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, M. Jean PERNEL et Mme Alice MAGNIER, la délégation de signature consentie à l'article 8 est exercée dans les mêmes conditions par :

Mme Christine LEBOUTTE Cheffe du bureau gestion domaniale

Article 10 :

Délégation est donnée à :

- Mme Laurence LABOUTE Cheffe du Pôle comptabilité centrale,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.
- les certifications de services faits pour les dépenses de toute nature, le cas échéant à partir d'un état établi par un délégataire pour les opérations qui ne relèvent pas de ses attributions directes

Article 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence LABOUTE, délégation est donnée à M. Jean-Christophe SCHLEGEL, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, pour signer les actes et décisions visés à l'article 10.

Article 12 :

La décision portant délégation de signature en matière de désignation d'ordonnateurs secondaires délégués du 21 novembre 2019 est abrogée.

Article 13 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Le directeur territorial

SIGNE

Dominique RITZ

ANNEXE I

DIRECTION

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. François HOUIX	Chef de projet « Jeux Olympiques 2024 »

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Cécile RAOUX	Cheffe du service gestion de la voie d'eau par intérim
M. Frédéric BALAZARD	Adjoint à la cheffe du service gestion de la voie d'eau

SERVICE DOMAINE

M. Claude DENET	Chef du service domaine
M. Jean PERNEL	Adjoint au chef du service domaine et Chef du bureau des bateaux stationnaires
Mme Alice MAGNIER	Cheffe du Bureau Valorisation du Domaine

SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU

Mme Juliette DUSZYNSKI	Cheffe du service développement de la voie d'eau
M. Bertrand NEVEUX	Adjoint à la cheffe du service développement de la voie d'eau et Chef du bureau transports de marchandises

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Daria ORLAC'H	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Julie COHEN-SOLAL	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine et Cheffe de la subdivision action territoriale
M. Sami DRISSI	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

UTI SEINE AMONT

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Cécile RAOUX	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Mme Clarisse PIANTONI	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'unité territoriale Marne et Cheffe de la subdivision exploitation

ANNEXE II

DIRECTION

Mme Corinne SPINER	Cheffe du bureau communication

SECRETARIAT GENERAL

Mme Nathalie DOYELLE	Cheffe du bureau du personnel
M. Nacer LOGOZO	Chef du bureau de la formation, de la mobilité et des concours
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux
M. Pierre CAMILLERI	Adjoint au chef du bureau des moyens généraux
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau de l'informatique et de l'énergie
M. Christophe VOISIN	Adjoint au chef du bureau de l'informatique et de l'énergie
M. Jean-Antoine DELMAS	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
Mme Emmanuelle CHABRUT	Adjointe au chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
M. Olivier MARTE	Chef du bureau de la commande publique
Mme Chrystelle GALLEY	Cheffe du bureau de la gestion immobilière

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Aurélie LANGLAMET	Cheffe d'unité eau et environnement
Mme Camille REMY	Cheffe de l'unité politique de maintenance
Mme Justine SONG	Cheffe d'unité dragages et bathymétrie
M. Noël DUVINAGE	Adjoint à la cheffe d'unité dragages et bathymétrie
M. Thierry BIAIS	Chargé de mission gestion du trafic
Mme Julie BOYE	Cheffe unité programmation investissement études et méthodes
M. Raphaël TILLINAC	Adjoint à la Cheffe unité programmation investissement études et méthodes

SERVICE DOMAINE

Mme Christine LEBOUTTE	Cheffe du bureau gestion domaniale

SERVICE DEVELEOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU

Mme Marie-Noëlle RIFFAUT	Cheffe du bureau tourisme et services aux usagers

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Christelle CHERUBIN	Cheffe du bureau des affaires générales
M. Bertrand BILLET	Chargé de mission
Mme Angela ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine
M. Romain BRIAND	Chef du bureau études et travaux
Mme Raphaëla RODRIGUES	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Laurent NIQUET	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL	Chef de la subdivision maintenance
M. Yann NEGO	Adjoint au chef de la subdivision maintenance

UTI SEINE AMONT

M. Farid HATCHANE	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision maintenance études et travaux et responsable du pôle maintenance
M. Benoît BOURSE	Adjoint au chef du pôle maintenance
M. Laurent NICOLE	Responsable du pôle maitrise d'ouvrage
M. René ALBERTI	Chef du bureau des affaires générales et domaniales
Mme Émilie ETCHEVERRIA	Cheffe de la subdivision exploitation et entretien

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Michel CARDOT	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
Mme Danièle SCALISI	Cheffe du bureau des affaires générales
Mme Micheline THURNES	Adjointe au chef du bureau des affaires générales et cheffe du pôle ressources humaines
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du bureau domanial et immobilier
M. Guy-Noël POURTAU	Adjoint au chef du bureau des études et travaux et Chef du pôle stratégie et prospective
Mme Mélanie HOUDELETTE	Cheffe du pôle études et Cheffe du bureau études et travaux par intérim
M. Arnaud VOIRET	Chef de la subdivision maintenance, étude et travaux par intérim

UTI SEINE-NORD

M. Alain POREE DU BREIL	Chef du bureau des affaires générales et chef du bureau programmation prévention et patrimoine par intérim

Mme Geneviève HIMMER	Adjointe au chef de bureau des affaires générale et cheffe du pôle ressources humaines
M. Nicolas DELOURME	Chef du Centre de services partagé, chargé de la commande publique et programmation
Mme Hélène BUMBACA	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint à la chef de la subdivision exploitation
Néant	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Laurent DECOSSE	Adjoint au chef de subdivision maintenance, études et travaux
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux

UTI LOIRE

Mme Chloé LERAT	Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention
Mme Claire PERARD	Cheffe du pôle études techniques

UTI MARNE

Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Thierry GIVRY	Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Jean CALIXTE	Chef de la subdivision maintenance
M. Alain BERLIERE	Adjoint au chef de la subdivision maintenance
M. Frédéric SANNIE	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation et Responsable de l'ingénierie
M. Eric LE GUENNEC	Chef de circonscription Amont

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sonia DINH	Cheffe du bureau cartographique
M. Paul BEGIN	Chef de la vedette Belgrand
Mme Eléa BEAULIEUX	Cheffe de la vedette Agrion
M. Didier SELLIER	Chef de la vedette Picardie

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Bureau des affaires générales :

M. Denis TONDU	Responsable du pôle logistique et immobilier
M. Philippe BOREL	Responsable de prévention hygiène et sécurité

Subdivision exploitation :

M. Alex LECLERCQ	Responsable exploitation secteur ouest
M. Slimane TLEMSANI	Responsable exploitation secteur centre
M. Stéphane LANCELOT	Responsable exploitation secteur centre

Subdivision maintenance :

M. François DROIN	Responsable maintenance secteur est
Néant	Responsable maintenance secteur centre et Oise
M. Patrick SAVARD	Adjoint au responsable maintenance secteur centre et Oise
M. Laurent PRIGENT	Responsable du pôle ingénierie méthode
M. Mickaël PERRUT	Responsable maintenance secteur ouest

Subdivision action territoriale :

Néant	Responsable de la mission exploitation de la voie d'eau et chargé des services et relations usagers
Néant	Responsable de la mission relations contractuelles

UTI SEINE AMONT

Bureau des affaires générales et domaniales :

Mme Martine JEANDEL	Cheffe du pôle ressources humaines et moyens généraux par intérim
M. Wilfried REMUS	Chef du pôle gestion du patrimoine immobilier bâti
Mme Sandrine MICHOT	Cheffe du pôle gestion du domaine public
Mme Dadi MOUANDA	Cheffe du pôle prévention

Subdivision exploitation et entretien :

M. Steeve PONTIEUX	Adjoint et responsable de la circonscription Haute Seine aval- Secteur Marne par intérim
M. Thierry DURIEUX	Chef d'ouvrage d'Ablon-Vigneux, responsable de la circonscription Haute Seine aval-secteur Seine par intérim

M. Matthieu CHAUMIEN	Responsable de la circonscription Haute Seine Amont
M. David AUBLET	Adjoint au chef secteur haute Seine amont
M. Hervé WILMORT	Chargé des relations usagers et de la police de la navigation
M. Didier HARMANGE	Responsable de l'exploitation et l'entretien de la Petite Seine
Mme Christine JAMOT	Adjointe au responsable de l'exploitation Secteur petite Seine
M. Régis TOITOT	Responsable du pôle moyens fluviaux et roulants

Pôle maintenance

M. Oswald DECLOMESNIL	Chef centre de maintenance amont
M. Hervé DESHOULIERE	Chef pôle modernisation des méthodes de maintenance
M. Willy AGLAE	Chef du centre de maintenance Aval

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Bureau des affaires générales :

M. Didier NICOLAS	Chargé de mission hygiène et sécurité
M. Nourredine BOUABDALLAH	Chef du pôle logistique et moyens généraux

Subdivision maintenance, études et travaux:

M. Philippe FOLDHAZY	Chef du pôle automatisme
M. Jean-Marc BELLONE	Chef du pôle Ateliers Sud
M. Alain COINEAU	Adjoint au chef du pôle Ateliers Sud
M. Jean-Luc TELLIEZ	Adjoint au chef du pôle Ateliers Nord

Subdivision exploitation :

M. Jean-Pierre DENARDO	Chef de la Circonscription de Guny
Mme Karine LAMMENS	Cheffe du Secteur de Pinon
M. Xavier FRANÇOIS	Chef du secteur de Guny
M Bruno PICART	Chef du secteur CLO II
M. Philippe DEWULF	Chef de la circonscription de Saint-Quentin
M. Pascal DEGRANDE	Adjoint au chef de la Circonscription de Saint-Quentin
M. Jean-Marc LAVALLARD	Chef de la circonscription de Fargniers
M. André DA FONSÉCA	Adjoint au Chef de la circonscription de Fargniers
Mme Jezabel RIFAUT	Cheffe de la circonscription Hannapes
M. Franck LAPORTE	Adjoint à la cheffe de la circonscription Hannapes
M. Mickaël DANA	Chef d'entretien et d'exploitation la circonscription de Reims
M. Didier ELOY	Chef du secteur Reims Loivre
M Stéphane SAVOIE	Chef du secteur Reims Loivre
M. Patrice HANNEQUIN	Chef du Secteur de Beaumont-sur-Vesle
M. Etienne MARTINET	Chef de la circonscription de Bourg-et-Comin
Mme Christelle VIGNERON	Adjointe au chef de la circonscription de Bourg-et-Comin

M Michel MARTEAU	Chef du secteur Braye-en-Laonnois
M. Thierry RIVIER	Chargé de mission à la Subdivision Exploitation
M Emmanuel PREVOTEAU	Chef de la circonscription de Châlons-en-Champagne
M. Nicolas MOLLET	Chef du secteur de Vitry-le-François
M. Pascal LOLL	Chef du secteur de Chalons-en-Chmpagne
M. Christophe TRUCHON	Chef d'équipe du secteur du Condé
Mme Angélique GADOUIN	Cheffe de la circonscription de Rethel
M. Eric TROCHAIN	Chef du secteur de Taizy
M. Jean-Marie GOBERT	Chef du secteur d'Attigny

UTI SEINE-NORD

Bureau des affaires générales :

Mme Carine POLY	Cheffe du pôle domaine et immobilier
Mme Dorothée MONTAGNE	Référente immobilière

Subdivision maintenance, études et travaux

M. Samuel KSIGZKIEWICZ	Chef de la maintenance opérationnelle
M. Ludovic DUBUQUOY	Adjoint au chef de la maintenance opérationnelle

Subdivision exploitation

M. Christophe TREBOIT	Chef circonscription ROC Aval
M. Pascal D'ALISE	Adjoint au chef circonscription ROC Aval
M. Olivier DUFOUR	Chef circonscription Rivière Aisne Canalisée
M. Ludovic DEVILLERS	Adjoint au chef de la circonscription Rivière Aisne Canalisée
M. Stéphane CAFFIER	Chef circonscription ROC Amont
M. Pascal BONUS	Adjoint Secteur ROC Amont
M Jean-Pierre MERCIER	Chef de la Circonscription Nord du Canal du Nord
M. Philippe CONGE	Adjoint au chef de la circonscription Nord du Canal du Nord
M. Philippe KUC	Chef de la circonscription Sud du Canal du Nord et CLO1Sempigny
M. Xavier WANOWSKY	Adjoint au chef de la circonscription Sud du Canal du Nord
M. Sylvain GODDERIDGE	Adjoint Secteur CLO1 Sempigny

UTI LOIRE

M. Gaétan LE FUR	Secteur aval chef du centre
M. Stéphane COUILLEAULT	Secteur amont chef du centre

UTI MARNE

Subdivision exploitation :

M. Jean-Claude POULET	Adjoint au chef centre Mareuil sur Ay
M. Emmanuel CHOISY	Adjoint au chef centre Damery
M. Stéphane SARRAZIN	Adjoint au chef centre de Mont-Saint-Père
M. Benoît COLLIN-VINCENT	Adjoint au chef de secteur de Mont-Saint-Père
M. Marc BEAURAIN	Adjoint au chef centre Vaires
M. Maxime TERRINE	Adjoint au chef centre de la Ferté/Méry par intérim

Subdivision maintenance :

M. André COTTE	Responsable de l'atelier de Meaux
M. Lionel HANNEQUIN	Chef de l'atelier de Mont-Saint-Père

Bureau des affaires générales et domaniales :

M. Jean-Claude SCHWARTZ	Chef du pôle gestion domaniale
Mme Christelle COSSE	Chargée de gestion du patrimoine bâti et immobilier

ANNEXE IV

Membres des Centres de Services Partagés habilités

SIEGE de la DIRECTION

Mme Laurence LABOUTE	Cheffe du pôle Comptabilité Centrale
M. Massimo FALASCA	Gestionnaire-comptable
Mme Christine COURION	Gestionnaire-comptable
Mme Justine GUERSILLON	Gestionnaire-comptable

Pour les dépenses liquidées par le pôle Comptabilité Centrale à partir d'un état établi par un délégataire

SECRETARIAT GENERAL

Néant

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Raphaël TILLINAC	Adjoint au chef de l'unité PIEM
Mme Manon RISOUL	Gestionnaire marché/comptabilité

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Andrée COCHETON	Gestionnaire-comptable
Mme Houda EL YAHYAOUI	Gestionnaire-comptable
Mme Valérie HÉBERT	Gestionnaire-comptable

UTI SEINE AMONT

M. Pascal Morin	Chef du pôle programmation budgétaire et Comptabilité
Mme Catherine HUEZ	Gestionnaire-comptable

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Maryline BIANCHI	Gestionnaire-comptable
Mme Marie-France PRAUD	Gestionnaire-comptable
M. Guy BERTHAULT	Gestionnaire-comptable

UTI SEINE-NORD

M. Nicolas DELOURME	Chef du Centre des services partagés
Mme Sandrine COLLARD	Gestionnaire-comptable
Mme Catherine DUFEY	Gestionnaire-comptable
Mme Brigitte PEZIN	Gestionnaire-comptable

UTI LOIRE

Mme Séverine AUBRY	Assistante de gestion comptable et secrétariat

UTI MARNE

Mme Brunella GEERAERT	Gestionnaire-comptable
Mme Catherine MAYEUR	Gestionnaire-comptable

DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (personnels)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France modifiée par la décision du 23 février 2018,

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine ,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

Vu la décision du 28 novembre 2019 portant sur la modification de l'organisation du Service Promotion du Transport Fluvial et sa transformation en Service Développement de la Voie d'Eau à compter du 1er décembre 2019,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, directeur adjoint et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- Les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- Les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- La fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,
- Les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- Les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- Les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,
- Les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- Les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,
- Toute autorisation ou habilitation particulière de travail,
- Les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celles de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée à Mme Cécile BASSERY, secrétaire générale et à M. Bruno HAURET, chef de la mission prévention, conseil et sécurité, à l'effet de signer, dans les limites du ressort de la Direction territoriale et de leurs attributions, les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC ainsi que celles de Mme Cécile BASSERY et de M. Bruno HAURET, délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, toute autorisation ou habilitation particulière de travail.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ de M. François LANDAIS de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC ainsi que celles de Mme Cécile BASSERY et de M. Bruno HAURET, délégation est donnée aux agents mentionnés aux annexes I et II, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions :

- Les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance,
- Les actes portant fixation des consignes de travail

Article 5 :

La décision portant délégation de signature en matière d'hygiène et sécurité (personnels) du 21 novembre 2019 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Le directeur territorial

SIGNE

Dominique RITZ

ANNEXE I

M. Claude DENET	Chef du service domaine
Mme Juliette DUSZYNSKI	Cheffe du service du développement de la voie d'eau

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Daria ORLAC'H	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

UTI SEINE AMONT

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne

ANNEXE II

M. Jean PERNEL	Adjoint au chef du Service Domaine et Chef du Bureau des Bateaux Stationnaires
M. Bertrand NEVEUX	Adjoint à la cheffe du service développement de la voie d'eau et Chef du bureau transport marchandises

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Julie COHEN-SOLAL	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine et Cheffe de la subdivision action territoriale
M. Sami DRISSI	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL	Chef de la subdivision maintenance
Mme Raphaëla RODRIGUES	Cheffe de la subdivision exploitation

UTI SEINE AMONT

Mme Cécile RAOUX	Adjointe au chef de l'unité territorial d'itinéraire Seine-Amont
Mme Émilie ETCHEVERRIA	Cheffe de la subdivision exploitation et entretien
M. Farid HATCHANE	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux

UTI SEINE-NORD

Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef d'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Clarisse PIANTONI	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie Champagne-Ardenne

UTI LOIRE

M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Mme Chloé LERAT	Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention

UTI MARNE

Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'unité territoriale et cheffe de la subdivision exploitation

DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (chantiers)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène e à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n°2013-1039 relatif au comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France modifiée par la décision du 23 février 2018,

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France, modifiée , portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1er août 2018,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors lasse, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous actes et documents relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- Les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- Les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- Les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- Les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- Les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurités.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celles de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans la limite de leurs attributions.

Article 3 :

La décision portant délégation de signature en matière d'hygiène et sécurité (chantiers) du 21 novembre 2019 est abrogée.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Le directeur territorial

SIGNE

Dominique RITZ

ANNEXE I

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
Mme Cécile BASSERY	Secrétaire générale
M. Jean-Christophe SCHLEGEL	Adjoint à la Secrétaire générale
M. Gil MARTINE	Adjoint à la Secrétaire générale

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Cécile RAOUX	Cheffe du Service gestion de la voies d'eau par intérim
M. Frédéric BALAZARD	Adjoint à la cheffe du Service gestion de la voies d'eau
Mme Justine SONG	Cheffe de l'unité dragages et bathymétrie
M. Noël DUVINAGE	Adjoint à la cheffe de l'unité dragages et bathymétrie

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Daria ORLAC'H	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Julie COHEN-SOLAL	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine et Cheffe de la subdivision action territoriale
M. Sami DRISSI	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Bertrand BILLET	Chargé de mission à l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Angéla ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine
Mme Christelle CHERUBIN	Cheffe du bureau des affaires générales
M. Romain BRIAND	Chef du bureau études et travaux
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL	Chef de la subdivision maintenance
M. Yann NEGO	Adjoint au chef de la subdivision maintenance
Mme Raphaëla RODRIGUES	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Laurent NIQUET	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation

UTI SEINE AMONT

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Cécile RAOUX	Adjointe au chef de l'unité territorial d'itinéraire Seine-Amont

M. Farid HATCHANE	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision maintenance études et travaux et responsable du pôle maintenance
M. Benoît BOURSE	Adjoint au chef du pôle maintenance
M. Laurent NICOLE	Responsable du pôle maitrise d'ouvrage
M. René ALBERTI	Chef du bureau des affaires générales et domaniales
Mme Émilie ETCHEVERRIA	Cheffe de la subdivision exploitation et entretien

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Mme Clarisse PIANTONI	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Michel CARDOT	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
Mme Danièle SCALISI	Cheffe du bureau des affaires générales
M. Guy-Noël POURTAU	Chef du pôle stratégie et prospective
Mme Mélanie HOUDELETTE	Cheffe du pôle étude et cheffe du bureau études et travaux par intérim
M. Arnaud VOIRET	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux par intérim

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité d'itinéraire Seine-Nord
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef de l'unité d'itinéraire Seine-Nord
Mme Hélène BUMBACA	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales et Chef du bureau programmation prévention et patrimoine par intérim
Néant	Chef de la subdivision maintenance études et travaux
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Laurent DUFOSSE	Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Mme Chloé LERAT	Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention
Mme Claire PERARD	Cheffe du pôle études techniques

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'unité territoriale et cheffe de la subdivision exploitation
Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Thierry GIVRY	Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Jean CALIXTE	Chef de la subdivision maintenance
M. Alain BERLIERE	Adjoint au chef de la subdivision maintenance
M. Frédéric SANNIE	Adjoint à la cheffe de subdivision exploitation-responsable de l'ingénierie

DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 4312-17 et R. 4313-14 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France, modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine ,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics d'Etat hors classe, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans et portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celles de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, à l'effet de signer, dans la limite de leur circonscription, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 10 ans, et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans, lorsque la superficie est inférieure ou égale à 10 hectares, à l'exception des décisions d'usage ou d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis à usage d'habitation, à la taxe hydraulique dont le montant est supérieur à 5 000 €, aux bateaux stationnaires, aux bases fluviales, aux haltes nautiques, aux fibres optiques, aux escales, aux réseaux régis par un protocole national, aux quais de transbordement de marchandise ou d'équipement de plaisance.

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
Mme Cécile RAOUX	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
M. Mathieu GATEL	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Mme Clarisse PIANTONI	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Mme Daria ORLAC'H	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Julie COHEN-SOLAL	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine et Cheffe de la subdivision action territoriale
M. Sami DRISSI	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 et 2, délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, à l'effet de signer, dans la limite de leur circonscription, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, à l'exception des décisions d'usage ou d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis à usage d'habitation, à la taxe hydraulique dont le montant est supérieur à 5 000 €, aux bateaux stationnaires, aux bases fluviales, aux haltes nautiques, aux fibres optiques, aux escales, aux réseaux régis par un protocole national, aux quais de transbordement de marchandise ou d'équipement de plaisance.

M. René ALBERTI	Chef du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
Mme Sandrine MICHOT	Cheffe du pôle gestion du domaine public de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
M. Thierry GIVRY	Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
M. Jean-Claude SCHWARTZ	Chef du pôle gestion domaniale
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du bureau domanial et immobilier de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales de l'unité territoriale Seine-Nord
Mme Carine POLY	Cheffe du Pôle Domaine et Immobilier de l'Unité territoriale Seine-Nord
M. Bertrand BILLET	Chargé de mission à l'Unité territoriale d'itinéraires Boucles de Seine
Mme Angela ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1, 2 et 3, délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels portant sur une durée n'excédant pas 10 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et à l'exception des décisions d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis, à usage d'habitation.

M. Claude DENET	Chef du service domaine
M. Jean PERNEL	Adjoint au Chef du service domaine et Chef du bureau des bateaux stationnaires
Mme Alice MAGNIER	Cheffe du Bureau Valorisation du Domaine

Article 5:

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine et dans la limite de ses attributions, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels portant sur une durée n'excédant pas 10 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et à l'exception des décisions d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis, à usage d'habitation, à :

Mme Christine LEBOUTTE	Cheffe du bureau gestion domaniale

Article 6:

Cette délégation abroge la décision de délégation de signature en matière de convention d'occupation et d'usage temporaire en date du 21 novembre 2019.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Le directeur territorial

SIGNE

Dominique RITZ

DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports notamment ses articles R. 4241-68 à R. 4241-70 et R. 4312-17 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine ,

DECIDE :

<u>Article 1</u> :

Délégation est donnée :

- à M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, directeur adjoint ;

- à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe ;

et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celles de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC :

- aux chefs d'unités mentionnés en annexe.

à l'effet de signer les autorisations de circulation sur les digues et les chemins de halage dans la limite de leur ressort territorial.

<u>Article 2</u> :

Cette délégation abroge la décision de délégation de signature en matière d'autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage en date du 21 novembre 2019.

<u>Article 3</u> :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Le directeur territorial

SIGNE

Dominique RITZ

ANNEXE

UTI SEINE-AMONT

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Cécile RAOUX	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
M. René ALBERTI	Chef du bureau des affaires générales et domaniales
Mme Sandrine MICHOT	Cheffe du pôle gestion du domaine public

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Mme Virginie HONNONS	Ajointe au chef de l'Unité Territoriale Marne
Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Thierry GIVRY	Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Mme Clarisse PIANTONI	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du bureau domanial et immobilier

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territorial d'itinéraire Seine-Nord
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales
Mme Carine POLY	Cheffe du Pôle Domaine et Immobilier

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Daria ORLAC'H	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Julie COHEN-SOLAL	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine et Cheffe de la subdivision action territoriale
M. Sami DRISSI	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

M. Bertrand BILLET	Chargé de mission à l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Angéla ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale

DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R.4312-17 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France, modifiée, portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

Vu la décision du 28 novembre 2019 portant sur la modification de l'organisation du Service Promotion du Transport Fluvial et sa transformation en Service Développement de la Voie d'Eau à compter du 1er décembre 2019,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics d'Etat hors classe, directeur adjoint ;
- Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe ;

à l'effet de signer en mon nom, dans les limites du ressort de la Direction territoriale et de leurs attributions, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quel qu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quel qu'en soit le montant ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe II, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 20 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe III, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 4 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 5 :

La décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur du 21 novembre 2019 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Le directeur territorial

SIGNE

Dominique RITZ

ANNEXE I

DIRECTION

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. François HOUIX	Chef de projet « Jeux Olympiques 2024 »

SECRETARIAT GENERAL

Mme Cécile BASSERY	Secrétaire générale
M. Jean-Christophe SCHLEGEL	Adjoint à la Secrétaire générale
M. Gil MARTINE	Adjoint à la Secrétaire générale

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Cécile RAOUX	Cheffe du service de gestion de la voie d'eau par intérim
M. Frédéric BALAZARD	Adjoint à la cheffe du service gestion de la voie d'eau

SERVICE DOMAINE

M. Claude DENET	Chef du service domaine
M. Jean PERNEL	Adjoint au chef du Service Domaine et Chef du Bureau des bateaux stationnaires
Mme Alice MAGNIER	Cheffe du Bureau Valorisation du Domaine

SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU

Mme Juliette DUSZYNSKI	Cheffe du service développement de la voie d'eau
M. Bertrand NEVEUX	Adjoint à la cheffe du service développement de la voie d'eau et Chef du bureau Transport Marchandises

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Daria ORLAC'H	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Julie COHEN-SOLAL	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine et Cheffe de la subdivision action territoriale
M. Sami DRISSI	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

UTI SEINE AMONT

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Cécile RAOUX	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Mme Clarisse PIANTONI	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire et chef du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention par intérim

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'unité territoriale Marne et cheffe de la subdivision exploitation

ANNEXE II

DIRECTION

Mme Corinne SPINER	Cheffe du bureau communication

SECRETARIAT GENERAL

Mme Nathalie DOYELLE	Cheffe du bureau du personnel
M. Nacer LOGOZO	Chef du bureau de la formation, de la mobilité et des concours
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux
M. Pierre CAMILLERI	Adjoint au chef du bureau des moyens généraux
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau de l'informatique et de l'énergie
M. Christophe VOISIN	Adjoint au chef du bureau de l'informatique et de l'énergie
M. Jean-Antoine DELMAS	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
Mme Emmanuelle CHABRUT	Adjointe au chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
M. Olivier MARTE	Chef du bureau de la commande publique
Mme Chystelle GALLEY	Cheffe du bureau de la gestion immobilière

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Aurélie LANGLAMET	Cheffe d'unité eau et environnement
Mme Camille REMY	Cheffe de l'unité politique de maintenance
Mme Justine SONG	Cheffe d'unité dragages et bathymétrie
M. Noël DUVINAGE	Adjoint à la cheffe d'unité en charge de la bathymétrie
M. Thierry BIAIS	Chargé de mission gestion du trafic
Mme Julie BOYE	Cheffe unité programmation investissement études et méthodes

SERVICE DOMAINE

Mme Christine LEBOUTTE	Cheffe du bureau gestion domaniale

SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU

Mme Marie-Noëlle RIFFAUT	Cheffe du bureau tourisme et services aux usagers
M. Vincent MOREL	Chef du pôle innovation

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Christelle CHERUBIN	Cheffe du bureau des affaires générales
M. Bertrand BILLET	Chargé de mission à l'unité territoriale d'itinéraires Boucles de Seine
Mme Angela ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL	Chef de la subdivision maintenance
M. Yann NEGO	Adjoint au chef de la subdivision maintenance
M. Romain BRIAND	Chef du bureau études et travaux
Mme Raphaëla RODRIGUES	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Laurent NIQUET	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation

UTI SEINE AMONT

M. Farid HATCHANE	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision maintenance études et travaux et responsable du pôle maintenance
M. Benoît BOURSE	Adjoint au chef du pôle maintenance
M. Laurent NICOLE	Responsable du pôle maitrise d'ouvrage
M. René ALBERTI	Chef du bureau des affaires générales et domaniales
Mme Émilie ETCHEVERRIA	Cheffe de la subdivision exploitation et entretien

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Michel CARDOT	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
Mme Danièle SCALISI	Cheffe du bureau des affaires générales
Mme Micheline THURNES	Adjointe à la cheffe du bureau des affaires générales et cheffe du pôle ressources humaines
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du bureau domanial et immobilier
M. Guy-Noël POURTAU	Adjoint au chef du bureau des études et travaux et chef du pôle stratégie et prospective
Mme Mélanie HOUDELETTE	Cheffe du pôle études et cheffe du bureau études et travaux par intérim
M. Arnaud VOIRET	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux par intérim

UTI SEINE-NORD

M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales et chef du bureau programmation prévention et patrimoine par intérim
Mme Geneviève HIMMER	Adjointe au chef de bureau des affaires générale et

	cheffe du pôle ressources humaines
Mme Hélène BUMBACA	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
Néant	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Laurent DECOSSE	Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux

UTI LOIRE

Mme Chloé LERAT	Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention
Mme Claire PÉRARD	Cheffe du pôle études techniques

UTI MARNE

Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Thierry GIVRY	Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Jean CALIXTE	Chef de la subdivision maintenance
M. Alain BERLIERE	Adjoint au chef de la subdivision maintenance
M. Frédéric SANNIE	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation et Responsable de l'ingénierie
M. Eric LE GUENNEC	Chef de circonscription Amont

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sonia DINH	Cheffe du bureau cartographique
M. Paul BEGIN	Chef de la vedette Belgrand
Mme Eléa BEAULIEUX	Cheffe de la vedette Agrion
M. Didier SELLIER	Chef de la vedette Picardie

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Bureau des affaires générales :

M. Denis TONDU	Responsable du pôle logistique et immobilier
M. Philippe BOREL	Responsable de prévention hygiène et sécurité

Subdivision exploitation :

M. Alex LECLERCQ	Responsable exploitation secteur ouest
M. Slimane TLEMSANI	Responsable exploitation secteur centre
M. Stéphane LANCELOT	Responsable exploitation secteur centre

Subdivision maintenance :

M. François DROIN	Responsable maintenance secteur est
Néant	Responsable maintenance secteur centre et Oise
M. Patrick SAVARD	Adjoint au Responsable maintenance secteur centre et Oise
M. Laurent PRIGENT	Responsable du pôle ingénierie méthodes
M. Mickaël PERRUT	Responsable maintenance secteur ouest

Subdivision action territoriale

Néant	Responsable de la mission exploitation de la voie d'eau et chargé des services et relations usagers
Néant	Responsable de la mission relations contractuelles

UTI SEINE AMONT

Bureau des affaires générales et domaniales :

Mme Martine JEANDEL	Cheffe du pôle ressources humaines et moyens généraux par intérim
M. Wilfried REMUS	Chef du pôle gestion du patrimoine immobilier bâti
Mme Sandrine MICHOT	Cheffe du pôle gestion du domaine public
Mme Dadi MOUANDA	Cheffe du pôle prévention

Subdivision exploitation et entretien :

M. Steve PONTIEUX	Adjoint et responsable responsable de la circonscription Haute Seine aval-secteur Marne
M. Thierry DURIEUX	Chef d'ouvrage d'Ablon-Vigneux, responsable de la circonscription Haute Seine aval-secteur Seine par intérim

M. Matthieu CHAUMIEN	Responsable de circonscription Haute Seine Amont
M. David AUBLET	Adjoint au chef secteur haute Seine Amont
M. Hervé WILMORT	Chargé des relations usagers et de la police de la navigation
M. Didier HARMANGE	Responsable de l'exploitation et l'entretien de la Petite Seine
Mme Christine JAMOT	Adjointe au responsable de l'exploitation Secteur petite Seine
M. Régis TOITOT	Responsable du pôle moyens fluviaux et roulants

<u>Pôle Maintenance</u>

M. Oswald DECLOMESNIL	Chef centre de maintenance amont
M. Hervé DESHOULIERE	Chef pôle modernisation des méthodes de maintenance
M. Willy AGLAE	Chef du centre de maintenance aval

<u>UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES</u>

<u>Bureau des affaires générales :</u>

M. Didier NICOLAS	Chargé de mission hygiène et sécurité
M. Nourredine BOUABDALLAH	Chef du pôle logistique et moyens généraux

<u>Subdivision maintenance, étude et travaux:</u>

M. Philippe FOLDHAZY	Chef du pôle automatisme
M. Jean Marc BELLONE	Chef du pôle atelier Sud
M. Alain COINEAU	Adjoint au chef du pôle Ateliers Sud
M. Jean-Luc TELLIEZ	Adjoint au chef du pôle Ateliers Nord

<u>Subdivision exploitation :</u>

M. Jean-Pierre DENARDO	Chef de la Circonscription de Guny
Mme Karine LAMMENS	Cheffe du Secteur de Pinon
M. Xavier FRANÇOIS	Chef du secteur de Guny
M Bruno PICART	Chef du secteur CLO II
M. Philippe DEWULF	Chef de la circonscription de Saint-Quentin
M. Pascal DEGRANDE	Adjoint au chef de la Circonscription de Saint-Quentin
M. Jean-Marc LAVALLARD	Chef de la circonscription de Fargniers
M. André DA FONSÉCA	Adjoint au Chef de la circonscription de Fargniers
Mme Jezabel RIFAUT	Cheffe de la circonscription Hannapes
M Franck LAPORTE	Adjoint à la cheffe de la circonscription Hannapes
M. Mickaël DANA	Chef d'entretien et d'exploitation la circonscription de Reims
M. Didier ELOY	Chef du secteur Reims Loivre
M Stéphane SAVOIE	Chef du PCC du Mont-de-Billy
M. Patrice HANNEQUIN	Chef du Secteur de Beaumont-sur-Vesle
M. Etienne MARTINET	Chef de la circonscription de Bourg-et-Comin

Mme Christelle VIGNERON	Adjointe au chef de la circonscription de Bourg-et-Comin
M Michel MARTEAU	Chef du secteur Braye-en-Laonnois
M. Thierry RIVIER	Chargé de mission à la Subdivision Exploitation
M Emmanuel PREVOTEAU	Chef de la circonscription de Châlons-en-Champagne
M. Nicolas MOLLET	Chef du secteur de Vitry-le-François
M. Pascal LOLL	Chef du secteur de Chalons-en-Chmpagne
M. Christophe TRUCHON	Chef d'équipe du secteur du Condé
Mme Angélique GADOUIN	Cheffe de la circonscription de Rethel
M. Eric TROCHAIN	Chef du secteur de Taizy
M. Jean-Marie GOBERT	Chef du secteur d'Attignt

UTI SEINE-NORD

Bureau des affaires générales :

Mme Carine POLY	Cheffe du pôle domaine et immobilier
Mme Dorothée MONTAGNE	Référente immobilière

Subdivision maintenance, études et travaux

M. Samuel KSIGZKIEWICZ	Chef de la maintenance opérationnelle
M. Ludovic DUBUQUOY	Adjoint au chef de Chef de la maintenance opérationnelle

Subdivision exploitation

M. Christophe TREBOIT	Chef circonscription ROC Aval
M. Pascal D'ALISE	Adjoint au chef circonscription ROC Aval
M. Olivier DUFOUR	Chef circonscription Rivière Aisne Canalisée
M. Ludovic DEVILLERS	Adjoint au chef de la circonscription Rivière Aisne Canalisée
M. Stéphane CAFFIER	Chef circonscription ROC Amont
M. Pascal BONUS	Adjoint Secteur ROC Amont
M Jean-Pierre MERCIER	Chef de la Circonscription Nord du Canal du Nord
M. Philippe CONGE	Adjoint au chef de la circonscription Nord du Canal du Nord
M. Philippe KUC	Chef de la circonscription Sud du Canal du Nord et CLO1Sempigny
M. Xavier WANOWSKY	Adjoint au chef de la circonscription Sud du Canal du Nord
M. Sylvain GODDERIDGE	Adjoint Secteur CLO1 Sempigny

UTI LOIRE

M. Gaétan LE FUR	Secteur aval chef du centre
M. Stéphane COUILLEAULT	Secteur amont chef du centre

UTI MARNE

Subdivision exploitation :

M. Jean-Claude POULET	Adjoint au chef centre Mareuil sur Ay
M. Emmanuel CHOISY	Adjoint au chef centre Damery
M. Stéphane SARRAZIN	Adjoint au chef centre de Mont-Saint-Père
M. Benoît COLLIN-VINCENT	Adjoint au chef de secteur de Mont-Saint-Père
M. Marc BEAURAIN	Chef d'équipe secteur de Vaires
M. Maxime TERRINE	Adjoint au chef centre de la Ferté/Méry par intérim

Subdivision maintenance :

M. André COTTE	Responsable de l'atelier de Meaux
M. Lionel HANNEQUIN	Chef de l'atelier de Mont-Saint-Père

Bureau des affaires générales et domaniales :

M. Jean-Claude SCHWARTZ	Chef du pôle gestion domaniale
Mme Christelle COSSE	Chargée de gestion du patrimoine bâti et immobilier

DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION
DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE RÉPRESSION
DES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ ET
À LA CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3 ;

Vu le code de la justice administrative ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant sur l'organisation des services territoriaux de Voies Navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 02 octobre 2019 modifiée de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature en matière d'ordre général à M. Dominique Ritz, directeur territorial Bassin de la Seine, et notamment son article 3 ;

DECIDE

Article 1 :

Subdélégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, subdélégation est donnée à Mme Cécile BASSERY, secrétaire générale, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Jean-Christophe SCHLEGEL et M. Gil MARTINE, adjoints à la secrétaire générale, et à M. Jean - Antoine DELMAS, Chef du Bureau des affaires juridiques et du contentieux, à l'effet de signer tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

Article 3 :

Subdélégation permanente est donnée, dans la limite de leurs attributions et de leurs missions, à :

- M. Jean-Antoine DELMAS, Chef du Bureau des affaires juridiques et du contentieux ;

- Mme Emmanuelle CHABRUT, Adjointe au chef du Bureau des affaires juridiques et du contentieux ;

à l'effet de représenter l'établissement en première instance pour les contentieux relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

Article 4 :

La décision portant subdélégation de signature en matière de répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public fluvial du 21 novembre 2019 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Le Directeur Territorial

SIGNE

Dominique RITZ